

**AIR LIQUIDE TUNISIE**  
**Société Anonyme au Capital de 40 937 600 Dinars**  
**Identifiant Unique: : 002412B**  
**37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II**  
**2035 ARIANA**

**AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EN DATE DU 30 JUIN 2021**

Les actionnaires de la société **AIR LIQUIDE TUNISIE**, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de 40 937 600 Dinars, sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 30 Juin 2021 à neuf heures (9H00) **à distance par visioconférence** à partir de son siège sis au 31 rue des entrepreneurs, Zone Industrielles Charguia II, Aéroport, Ariana, sans présence physique des actionnaires, en se limitant aux membres du bureau de l'Assemblée et ce conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne dans le cadre de la conjoncture actuelle de lutte contre la pandémie du Covid-19.

L'Assemblée Générale Ordinaire informe l'ensemble des actionnaires que :

Les documents de l'Assemblée (à savoir : le rapport d'activité, les rapports des commissaires aux comptes, les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020 et le projet des résolutions) seront consultables et téléchargeables, en ligne, à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires sur le site web de la société sur l'adresse suivante : <https://www.airliquide.com/fr/tunisie/actionnaires>.

A cet effet, les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote (avec signature légalisée), soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit en le déposant directement au bureau d'ordre du siège social de la société, soit par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ww-actionnariat-alt@airliquide.com](mailto:ww-actionnariat-alt@airliquide.com).

Il ne sera tenu compte que des votes par correspondance reçus avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale soit le **mardi 29 juin 2021**. Un formulaire unique de vote est téléchargeable sur le site web susmentionné.

Tout actionnaire désirant donner un mandat au Président de l'Assemblée pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir, au plus tard le **vendredi 25 juin 2021**, son **pouvoir** au siège de la société. Le formulaire de pouvoir est téléchargeable sur le site web.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence peuvent adresser leurs coordonnées en remplissant le **formulaire de participation** mis à leur disposition sur le site susmentionné afin de recevoir un lien d'accès à la vidéoconférence et ce, au plus tard le **vendredi 25 juin 2021**. Les actionnaires ayant reçu le lien d'accès, peuvent suivre en direct le déroulement de l'assemblée, interagir et poser des questions.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent adresser via email, à l'adresse [ww-actionnariat-alt@airliquide.com](mailto:ww-actionnariat-alt@airliquide.com), toute **question** et/ou **observation**, adressée au Président de l'Assemblée ou aux Commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et ce au plus tard le **mercredi 23 juin 2021** .

Ladite Assemblée Générale Ordinaire délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire,
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2020,
3. Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et répartition des bénéfices,
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
6. Approbation des conventions réglementées,
7. Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
8. Nomination d'Administrateurs,
9. Renouvellement de mandat du Co-commissaire aux comptes,
10. Reconduction du montant des jetons de présence,
11. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**P/CONSEIL D'ADMINISTRATION**